# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS,

DIMANCHE MATIN, 31 JANVIER.

## Comité d'enquête.

**Séance du samedi 30 janvier.**

TÉMOIGNAGE DE Mme MYERS.

Mme Octavia Myers, femme du juge Myers, entendue hier, confirme, en femme fidèle, les dires de son mari et proteste contre l'accusation de corruption portée contre lui. Elle cite comme exemple de l'ostracisme dont elle était frappée, le refus fait par un nommé McKinney de faire une tombe pour son enfant.

WILLIAM REILEY RAPPELÉ.

Ce témoin interrogé de nouveau par M. Marshall, déclare que MM. James et Harry Lyle lui ont dit que s'il ne se joignait pas au parti démocrate, il ne pourrait trouver de pain à manger. Il assure qu'on ne lui a rien promis pour témoigner devant le comité. Il nie avoir dit au capitaine Tinker qu'il avait été battu plusieurs fois par des nègres républicains pour avoir voté la liste républicaine. Pendant la campagne il a engagé d'autres nègres à voter pour les démocrates, parce qu'on lui avait dit qu'il ne trouverait pas à gagner sa vie s'il ne le faisait pas.

TÉMOIGNAGE DE THOMAS LIGHTFOOT.

A. M. Frye, le témoin, qui est de couleur, a voté pour les démocrates parce qu'on avait promis de le faire acquitter d'une accusation d'avoir volé 18 vaches. Les démocrates lui ont dit que s'il ne votait pas pour eux, ils balaieraient les nègres. Personne ne l'a soudoyé pour déposer. Le révérend Thomas Brown, président du club démocrate de couleur, lui a demandé de venir déposer en faveur des démocrates et lui a dit qu'il y avait de l'argent à faire, quatre ou cinq cents piastres. Les républicains ne l'ont jamais molesté pour avoir voté la liste démocrate. Il a amené des votants aux démocrates le jour de l'élection à $2 par tête. Horace Philips lui a donné de l'argent et il a pris et gardé jusqu'à l'élection les certificats de plusieurs hommes de couleur pour être sûr de leurs votes.

En réponse à M. Zacharie, le témoin dit qu'il a été 60 jours à la prison de paroisse pour avoir tiré sur un homme. Il a entendu dire que des démocrates de couleur avaient été battus par des républicains de couleur. Lui-même n'a jamais demandé la protection du comité démocrate. Il a fait avant l'élection, des collectes pour les clubs démocrates de couleur.

SANDY RICE.

Le témoin, aussi de couleur, dit avoir reçu d'Horace Phillips $7.50 pour voter pour les démocrates. Thomas Brown, président du club lui a promis $7 pour déposer en faveur des démocrates.

TÉMOIGNAGE DE Z. T. WESTER.

Le témoin demeure depuis 4 ans dans la paroisse de la Rivière Rouge, il a perdu un bras dans l'armée confédérée. En juin dernier, il a pris charge d'une école de couleur dans la paroisse Bienville, et a été menacé par un monsieur d'être pendu s'il ne partait pas. Il est resté et en août un comité de cinq personnes lui a dit qu'il fallait partir, que tous les républicains devaient s'en aller. Quelques jours après il a été arrêté dans la paroisse de la Rivière Rouge par des ligueurs blancs qui l'ont relâché sur sa promesse de coopérer avec le parti démocrate. Il ne l'a pas fait, cependant, et il est venu à la Nouvelle-Orléans. Il est retourné dans sa paroisse avec les troupes; il y serait pendu sans leur présence. On ne peut rien lui reprocher que d'être un républicain. Les blancs ne désirent pas que les gens de couleur jouissent des privilèges garantis par le 14e et le 15e amendement; il croit que le 14e amendement garantit le droit de suffrage et que le 15e est à peu près la même chose, mais il n'est pas bien sûr.

TÉMOIGNAGE DE W. P. KELLOGG.

Wm. P. Kellogg fait sa réapparition sur la sellette pour répondre à quelques questions que lui posent les membres du comité conservateur.

M. Zacharie lui fait subir un contre-examen sévère, mais le pseudo-gouverneur a le don d'éluder des réponses directes et cherche toujours des échappatoires.

Il déclare qu'il a été pendant la guerre officier dans l'armée des Etats-Unis et qu'en 1864 il est venu à la Nlle Orléans.

Le témoin n'a pas dit, comme M. Zacharie le suggère, que la dette de l'Etat a été augmentée de treize millions de dollars dans le courant des années 1866, 1867 et 1868, mais il a dit que les allocations dépassaient alors de treize millions le montant des revenus.

M. Zacharie.—M. Kellogg, vous avez déclaré dans votre témoignage que les blancs de la Louisiane, les conservateurs blancs étaient généralement injustes à l'égard des noirs et que ceux-ci n'avaient d'autres protecteurs que les républicains blancs. Ne savez-vous pas que c'est la Législature démocratique de 1866 qui a adopté une loi donnant aux travailleurs le premier privilège sur la récolte qu'ils ont faite, et ignorez-vous l'existence de cette loi?

Le témoin.—Je n'ignore pas l'existence de cette loi, mais j'ignore positivement si c'est la Législature de 1866 qui l'a adoptée comme vous le dites.

Toujours serré de près par M. Zacharie qui le force à chaque instant à se mettre sur la défensive, le témoin nie avoir jamais dit que la convention constitutionnelle de 1868 fut révolutionnaire. Il n'a jamais pu dire pareille chose parce qu'il pensait tout le contraire.

Le témoin ne reconnaît pas que les nègres et les républicains en général se sont abstenus de voter à l'élection générale de 1868, parce qu'un ordre avait été lancé à cet effet par les chefs de la grande armée de la République. Il croit qu'ils se sont tenus éloignés des polls à la suite des scènes de carnage qui semblaient devoir transformer l'Etat en un vaste charnier. Il était généralement entendu que les nègres ne pouvaient pas voter librement et sans danger dans la ville de la Nouvelle-Orléans en 1868. Il ne croit pas que ce soit vrai que les démocrates aient essayé de faire voter les nègres.

M. Kellogg parle ici de sa fortune personnelle qu'il évalue à $100,000 à peu près. Il a des biens fonciers à la Nouvelle-Orléans qui peuvent valoir de $15,000 à $20,000.

Certainement, depuis qu'il est gouverneur de cet Etat il a perdu de l'argent au lieu d'en gagner. Il a des charges très onéreuses.

Le témoin répète qu'il ne sait pas pourquoi on a montré tant d'hostilité à son gouvernement. Il a trouvé l'Etat avec une dette considérable qu'il s'est efforcé de limiter et de réduire. Il avoue que cette dette avait été contractée principalement depuis 1868, mais il ajoute qu'une portion de cette dette remonte à une époque reculée, avant la guerre de rébellion et pour préciser il déclare que c'est immédiatement après l'administration du gouverneur A. B. Roman que le montant des allocations ordonnées par l'Etat a commencé à excéder le montant des revenus. Sous l'administration du gouverneur Roman l'Etat n'avait pas de dette, ou bien la dette était si limitée qu'elle était insignifiante.

La Législature sous le régime de Warmoth a beaucoup augmenté cette dette.

Le témoin ne se rappelle pas avoir dit que le gouverneur Warmoth devrait être pendu, mais il a toujours condamné sévèrement son administration des affaires publiques.

M. Kellogg déclare qu'il a toujours réclamé l'élection de 1872 parce qu'il sait avoir obtenu la majorité des votes.

M. Zacharie.—Votre demande en équité devant la Cour de district des Etats-Unis ne portait-elle pas que s'il y avait eu une libre expression de la volonté populaire en 1872 vous auriez été élu par une majorité des votes?

Le témoin.—Il est possible que cette phrase ait été employée dans la demande en équité.

M. Kellogg interrogé relativement aux discours du gouverneur McEnery, qu'il dit avoir été si violents, avoue qu'il n'en a jamais entendu un seul et qu'il est possible que les rapports de la presse en général aient exagéré les choses.

Au sujet de la presse, le témoin avoue aussi que certains articles violents du *Bulletin* de la Nouvelle-Orléans, comme par exemple l'article au sujet des chars à étoile pour les gens de couleur pouvaient ne pas être approuvés par la masse de la population.

M. Kellogg parle du mouvement d'unification tenté en 1873. Il ne croit pas que les républicains y aient été opposés. Quant à lui, il a toujours approuvé ce mouvement, qui lui paraissait devoir être un trait d'union entre les deux races si malheureusement divisées.

En 1873, dit le témoin, plusieurs républicains blancs ont fait cause commune avec l'opposition, c'est-à-dire les démocrates-unionistes, mais presque tous après s'être égarés un moment sont revenus au bercail radical, repentants et contrits. M. Kellogg ne dit pas précisément ces paroles, mais il parle par sous-entendu et on le comprend parfaitement.

Parmi les républicains blancs égarés qui sont revenus aux vrais principes radicaux, le témoin cite le gén. Hugh J. Campbell, qui actuellement défend sa cause devant le comité congressionnel.

M. Zacharie.—Connaissez-vous la cause du changement de front du gén. Campbell?

Le témoin.—Le gén. Campbell pourrait s'expliquer mieux que moi à ce sujet, et je crois même qu'il s'est déjà expliqué publiquement.

M. Kellogg reconnaît que l'opposition a soutenu tout d'abord ses craintes que le Bureau des retours n'agirait pas avec impartialité.

Il n'a jamais eu de conversation avec les membres du Bureau, relativement à l'élection, mais il croit que ce Bureau a agi avec discernement en rejetant des polls dans les paroisses où l'intimidation avait été exercée sur une grande échelle par les Ligueurs Blancs.

M. Zacharie.—M. Kellogg, ignorez-vous que dans le programme de la Convention de Bâton-Rouge, il y a une clause qui recommande aux conservateurs de ne fournir au Bureau des retours aucun prétexte à la fraude?

M. Kellogg.—J'ignore si cette clause existe et je ne me souviens fort peu du programme de la Convention de Bâton-Rouge.

L'honorable Marshall désire savoir si M. Kellogg n'a pas gracié un grand nombre de criminels, au commencement de l'année dernière, et s'il n'attribue pas en grande partie à cet acte de clémence exécutive les meurtres commis à la Nouvelle-Orléans et dans l'Etat.

M. Kellogg accorde qu'il a gracié un grand nombre de criminels, mais il donne pour raison qu'il avait un scrupule de conscience qui l'empêchait de signer des arrêts de mort quand il restait un doute sur la légalité de son gouvernement.

Le témoin finit enfin en répondant à M. Marshall qu'il ne croit pas que son gouvernement individuellement soit aussi odieux aux blancs de la Louisiane qu'on a bien voulu le représenter. Le gouvernement de Warmoth était bien plus odieux encore. Le fait est, conclut M. Kellogg, que tout gouvernement républicain serait odieux à une certaine classe de la population blanche de l'Etat.

TÉMOIGNAGE DU COMMISSAIRE JEWETT.

Le témoin a été soldat dans l'armée des Etats-Unis pendant la guerre de rébellion et il s'est établi en Louisiane vers l'année 1865, venant d'abord à la Nouvelle-Orléans. Jewett pense que la population blanche de la Louisiane est en général animée par un esprit de rébellion contre le gouvernement national et un esprit d'hostilité contre tous les hommes qui ont été en faveur de l'Union pendant la guerre.

Le témoin ne peut pas dire exactement où est son domicile légal. Il a demeuré dans la paroisse Claiborne, dans la paroisse Lincoln, dans la paroisse Ouachita et dans la paroisse Caddo. En un mot, il mène une existence nomade et il fait en sa qualité de commissaire des Etats-Unis une tournée d'inspection dans son district, sans jamais s'arrêter longtemps nulle part.

Le témoin sait tout ce qui s'est passé dans les paroisses du nord de la Louisiane. Les républicains et les hommes de l'Union sont frappés d'ostracisme et les nègres sont intimidés en masse.

C'est Jewett, qui, de complicité avec le notoire marshal Seelye, n'a pas hésité à employer les troupes des Etats-Unis dans un but politique. Il a lancé trois cents mandats d'arrestations pendant le mois d'octobre, que le marshal Seelye, avec l'aide du major Merrill et du lieutenant Hodgson s'est chargé d'exécuter.

Le témoin croit que cinquante meurtres ont été commis pendant l'année dans cette partie de la Louisiane, les victimes étant en majorité des nègres, tués pour la plupart par des blancs.

L'honorable Marshall demande au témoin s'il a connaissance de meurtres qui aient été commis pour une cause politique. Le témoin réplique qu'il en connait plusieurs.

M. Marshall.—Citez moi un cas où un homme ait été tué pour ses opinions politiques?

Le témoin.—Il y a le massacre de Coushatta.

M. Marshall.—Il ne s'agit pas du massacre de Coushatta; je vous demande de me citer, en dehors de cette affaire, un cas où un homme ait été tué à cause de ses opinions.

Le témoin.—Avant le massacre de Coushatta il y a eu le massacre de Colfax.

M. Marshall.—Je crois que vous ne voulez pas me comprendre. Je vous demande si vous connaissez un cas isolé où un meurtre ait été commis? Je ne vous parle pas de massacres.

Le témoin.—Il y a eu le meurtre d'un républicain du nom de McDonald en 1873.

M. Marshall.—Par qui ce McDonald a-t-il été tué?

Le témoin.—On n'a jamais su positivement.

M. Marshall.—Comment pouvez-vous dire alors qu'il a été tué pour une raison politique?

Le témoin.—Voici le fait: McDonald a été tué mystérieusement: mais, comme c'était un républicain et qu'il était très impopulaire avec les blancs de la paroisse Jackson, où le meurtre a été commis, on a pensé qu'il avait été assassiné par les démocrates.

M. Marshall.—Vous aviez dit que vous aviez connaissance de plusieurs meurtres pour une raison politique. Pouvez-vous citer un autre exemple.

Le témoin.—Juge, je crois que plusieurs meurtres ont été commis pour des raisons politiques, mais je préfère ne pas répondre à votre question.

Le commissaire Jewett déclare alors qu'il n'a été témoin d'aucune scène de violence et qu'il s'en est rapporté entièrement à ce qu'on lui a dit.

Il ne sait pas le nombre d'actes d'accusations dressés devant sa Cour.

Questionné par l'honorable Hoar, le témoin dit que l'enregistrement a été assez complet dans les différentes paroisses qui composent son district, mais que les nègres n'ont pu voter par suite de l'intimidation, ou bien ont voté pour les conservateurs par suite de la même intimidation.

M. Marr demande au témoin s'il n'a pas été nommé greffier de cour dans une paroisse qu'il n'habitait pas par M. Kellogg. Il répond que tel a été le cas.

M. Marr.—Alors vous avez été importé tout exprès dans une paroisse pour y remplir un emploi public?

Le témoin.—Si vous entendez qu'en passant d'une paroisse à une autre j'ai été importé, oui vous avez raison.

M. Marr.—M. Jewett, voulez-vous répondre à ma question et me dire si vous n'avez pas été accusé de détournement de fonds et d'abus de confiance?

Le témoin.—J'ai été accusé en effet, mais l'accusation était fausse.

M. Marr.—Voulez-vous raconter au comité les détails de cette affaire.

Le témoin.—J'étais l'agent d'une compagnie établie à la Nouvelle-Orléans, quand le colonel Robins qui faisait partie de cette compagnie m'a accusé de détournement de fonds et d'abus de confiance, parce qu'il y avait un déficit de $700 dans mes comptes. Cette somme, j'ai toujours offert de la payer et je l'ai payée depuis.

M. Marshall.—Qui est-ce ce colonel Robins?

Le témoin.—Le colonel Robins a été tué le 14 septembre 1874 dans le conflit armé entre la Ligue Blanche et le gouvernement de l'Etat. C'était un homme du Nord qui avait servi comme officier dans la marine fédérale, mais il était devenu un démocrate enragé.

M. Marshall.—Une dernière question: Avez vous directement connaissance d'un cas où les conservateurs aient refusé de permettre aux nègres d'exercer leurs droits politiques?

Le témoin.—Non, mais ils refusent de permettre aux nègres d'exercer leurs droits constitutionnels.

M. Marshall.—Je vous prie de ne pas jouer sur les mots et de répondre oui ou non à ma question.

Le témoin.—Non, je n'ai pas connaissance directement d'aucun cas où les conservateurs aient refusé de reconnaître les droits constitutionnels des nègres.

TÉMOIGNAGE D'ALLEN GREEN.

Ce témoin est le chef de la famille des Green dans la paroisse Lincoln. Il est maître de poste, l'un de ses fils est collecteur de taxes, un autre juge de paroisse et un troisième a quelque emploi fédéral.

Ce pauvre homme qui est presque tout dans la paroisse Lincoln, l'Etat c'est lui, a été et est encore en butte aux persécutions des méchants.

Sa belle famille, qui occupe toutes les places publiques de la paroisse est frappée d'ostracisme, c'est à dire que personne ne la visite et qu'elle ne visite aucune famille blanche.

Pour prouver l'intimidation exercée sur lui, le témoin a besoin de remonter aux années de la guerre et déclare que parce qu'il était unioniste on le traitait d'abolitioniste et on voulait le pendre.

Allen Green possède une habitation et il a un intérêt dans une fabrique. Son revenu annuel était de dix mille dollars: mais à présent, il est complètement ruiné, le pauvre diable ne compte pour rien le cumul de sa famille, parce que les blancs conservateurs ne veulent pas permettre aux nègres de s'employer chez lui.

Il n'a pu avoir que trois travailleurs l'année dernière et c'est parce qu'il est républicain qu'il est ruiné.

Nous parions bien que non, car si Allen Green était réellement persuadé que tel était le cas, il cesserait d'être républicain demain.

Le témoin n'a jamais cessé d'être persécuté à cause de ses opinions politiques ainsi que ses fils. Une tentative d'assassinat a été faite contre lui en 1872. On lui a tiré un coup de pistolet, et la balle lui a effleuré le front. Un de ses fils aussi a failli être assassiné. M. Green a reconnu parfaitement ceux qui avaient voulu le tuer, mais après avoir été jugés pour assaut et batterie devant la Cour d'un juge de paix, ils ont été acquittés. L'un de ces hommes est encore dans la paroisse et la population a toujours pour lui la même considération.

L'honorable Frye pose la question suivante au témoin:

Les jeunes gens de la paroisse qui n'ont pas eu d'écoles pendant la guerre, ont-ils reçu une instruction quelconque.

Le témoin.—Leur instruction est très bornée et quelques-uns n'en ont pas reçu du tout.

M. Frye.—Cette jeunesse ne forme-t-elle pas la classe turbulente et tapageuse de la paroisse.

Le témoin.—Jusqu'à un certain point oui.

M. Frye.—Les conservateurs plus âgés de la paroisse exercent-ils une certaine influence sur ces jeunes gens?

Le témoin.—Leur influence n'est pas très grande, et, d'ailleurs, ils se laissent entraîner souvent à partager les errements des jeunes.

M. Frye.—Les blancs de votre paroisse admettent-ils les droits politiques des nègres?

Le témoin.—C'est à dire que les blancs démocrates n'auraient pas d'objection, je pense, à ce que les nègres votent, pourvu qu'ils votent pour leurs candidats.

M. Frye.—Quel effet sur la population noire a eu le massacre de Couchatha?

Le témoin.—Un effet terrible. Beaucoup d'entr'eux m'ont dit qu'ils pensaient qu'ils seraient tous obligés de quitter la paroisse.

M. Marshall.—A part le massacre de Colfax, quel moyen d'intimidation était employé pour empêcher les nègres de voter?

Le témoin.—On leur disait qu'on ne leur donnerait plus d'emploi.

M. Hoar.—Les travailleurs dans la paroisse Lincoln ont-ils été payés régulièrement à la fin de l'année 1874?

Le témoin.—Beaucoup d'entr'eux n'ont rien eu du tout et m'ont dit que les planteurs leur avait déclaré qu'il n'y avait rien pour eux.

M. Marshall.—Les récoltes n'ont-elles pas été mauvaises pour les planteurs comme pour les travailleurs noirs?

Le témoin.—Je crois que tel a été le cas.

M. Zacharie.—Je désire demander au témoin si la plupart des planteurs de la paroisse Lincoln ne cultivent pas leurs habitations à la part avec les travailleurs.

Le témoin.—Oui.

M. Zacharie.—Je tiens à faire remarquer au comité que le travail à la part, qui se fait d'ailleurs par contrat, consiste dans le partage par moitiés du produit de la récolte entre le propriétaire de la terre et les cultivateurs. Les travailleurs sont des fermiers et ne sont pas salariés. Quand il n'y a pas de récolte il est évident qu'il n'y a pas de partage à faire.

Un M. W. W. Robinson présente ici, à la requête de M. Hugh J. Campbell, du comité radical, un monceau d'extraits d'articles de journaux, qu'il jure être bien authentiques, et qui sont soumis aux honorables Hoar, Wheeler, Frye et Marshall pour leur édification.

Le comité s'ajourne à dix heures, lundi matin.

Il n'y aura pas séance du soir, afin de permettre au sténographe venu avec le comité de mettre de l'ordre dans ses notes.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

### ÉMEUTE SUR LA LEVÉE.

**La Police attaquée par des nègres.**

**Défaite des émeutiers.**

Le débarcadère des bateaux à vapeur a été hier le théâtre d'une émeute qui, sans la fermeté et le courage déployés par quelques agents de police, aurait sans doute pris des proportions formidables.

Les nègres employés au déchargement des steamers reçoivent 25 cts par heure de travail, mais la plupart trouvent ce salaire insuffisant, et ils en sont venus à exiger 35 et même 50 cts. Les plus résolus se sont organisés en association et prétendent imposer leur tarif à tous les travailleurs de la Levée en général, même à ceux qui n'appartiennent pas à leur société.

Celle-ci a tenu un meeting dans le faubourg Tremé vendredi soir, et il a été décidé qu'une grande manifestation aurait lieu le lendemain, samedi, et que tous les ouvriers du port travaillant au-dessous du cours seraient sommés de se disperser.

Le programme a été suivi de point en point. Les nègres, au nombre de trois cent-cinquante, sont arrivés sur la Levée, hier matin, vers 8 heures et demie, et parcourant le wharf, de la rue St-Louis à la rue Girod, ont ordonné aux hommes qui chargeaient ou déchargeaient les bateaux d'abandonner le travail s'ils ne voulaient être tués.

Cette menace a produit son effet sur les travailleurs dont beaucoup se sont joints aux manifestants.

En redescendant la Levée, ces derniers se sont arrêtés devant le steamer *Natchez* qui chargeait pour Vicksburg, et ont sommé les travailleurs de suspendre le travail. Le *mate* leur a répondu que les hommes appartenaient à l'équipage et qu'ils n'avaient rien de commun avec les ouvriers du port; mais les émeutiers ne jugeant pas cette raison valable se sont précipités sur les travailleurs qui ont dû se réfugier à bord. Puis ils se sont mis à ouvrir les caisses de marchandises qui se trouvaient sur le wharf et à s'en approprier le contenu.

Le capitaine Leathers, commandant le Natchez, a envoyé quérir main-forte à la police du Port, et le sergent Moore a accouru immédiatement avec l'officier Horrigan et deux agents. Moore a sommé les émeutiers de se disperser, mais pour toute réponse ces derniers ont fait pleuvoir sur lui et sa petite escouade une grêle de projectiles. Bien que Moore, Horrigan et un des mates du steamer eussent été atteints à la tête, ils ont tiré leurs revolvers, et, invitant quelques citoyens présents à se joindre à eux, ils ont fait feu sur les grévistes qui ont lâché pied et ont fui précipitamment.

On croit qu'un nègre a été atteint dans le dos, mais il a disparu avec ses compagnons: il est possible qu'il y ait d'autres blessés, car il a été tiré vingt coups de pistolet, et le rassemblement était fort nombreux.

Des renforts n'ont pas tardé à arriver à la police qui est restée maîtresse du champ de bataille et s'est établie sur le wharf, pour protéger les travailleurs. Les émeutiers avaient deux chefs: l'un d'eux, nommé Henry Johnson, a été arrêté et conduit au poste.

Le général Badger, chef de la police, a pris les mesures nécessaires pour prévenir de nouveaux désordres. Il a placé en différents endroits, à proximité du grand wharf, une centaine d'agents qui, au premier symptôme de trouble, ont l'ordre de se concentrer et de charger les émeutiers. Il n'est pas probable que la paix soit troublée. Dans tous les cas, une nouvelle tentative pourrait coûter cher aux grévistes.

**La guerre contre les Babcock.**

La seconde intervention contre les appareils Babcock à l'incendie d'avant-hier, rue Bertrand, a eu des résultats désastreux, car l'eau a manqué aux pompiers et les Babcock ayant été empêchés de fonctionner, le feu s'est étendu aux maisons voisines, et au lieu d'une bâtisse perdue, il y en a eu sept ou huit.

Il était temps qu'on mît un terme à un pareil abus. Vendredi dernier, M. Engsfeldt, vice-président de la compagnie d'assurance Teutonia, a obtenu de la Cour supérieure, une injonction qui interdit à la société charitable des pompiers, présidée par M. N. Marks, et à l'ingénieur O'Connor, d'intervenir de nouveau contre l'emploi par cette compagnie des appareils Babcock, pour l'extinction des incendies dans les propriétés assurées par la compagnie Teutonia.

La pétition de M. Engsfeldt invoque des moyens de droit qui nous paraissent irréfutables. Il n'y a pas de loi ni d'ordonnance qui puisse interdire au propriétaire d'une maison d'éteindre le feu qui menace de détruire sa propriété. Or, la compagnie d'assurance qui a assumé les risques d'incendie pour une propriété, est substituée à l'intérêt et au droit du propriétaire, et nul ne peut l'empêcher de sauvegarder ses droits par des moyens propres à protéger les propriétés dans lesquelles elle a un intérêt.

La pétition déclare que la compagnie Teutonia n'entend pas faire concurrence aux pompiers pour l'extinction des feux là où elle n'y est pas intéressée; cependant, elle conteste la légalité de l'ordonnance qui confère à la société des pompiers le privilège exclusif de travailler à l'extinction des feux. La compagnie Teutonia demande $1000 de dommages et intérêts.

**Les déménageurs de nuit.**

En racontant la razzia d'argenterie exécutée dans la nuit de mardi à mercredi dernier, chez M. Gabriel de Feriet, dans le Troisième District, nous terminions ainsi: "Avis aux personnes qui ont encore de l'argenterie et des portes mal fermées." Notre avertissement n'a pas profité.

Le jour même on dévalisait le docteur Kells, et, le surlendemain, jeudi, les déménageurs de nuit s'introduisaient dans la résidence de M. Emile Bouny, rue de Chartres, entre St-Philippe et Dumaine, et sans éveiller personne, faisaient main basse sur tous les effets d'habillement qu'ils pouvaient trouver, sur l'argenterie et sur quelques bijoux appartenant à la fille de M. Bouny. Ce n'est que le matin que M. Bouny a constaté la disparition de tous ces objets évalués à un millier de piastres.

Nous réitérons notre avertissement au public. Il n'y a pas de ville au monde où les maisons soient plus mal garanties contre les voleurs qu'à la Nouvelle-Orléans. Dans le bon vieux temps, on pouvait dormir sur les deux oreilles; les vols de nuit avec effraction étaient rares. Mais, depuis le nouveau régime qui a suivi la guerre, la Nouvelle-Orléans est devenu l'El Dorado des voleurs publics et particuliers, et ceux qui ne veulent pas prendre leurs précautions doivent s'attendre à recevoir, une nuit ou l'autre, la visite des déménageurs nocturnes. La méfiance est la mère de la sûreté.

**Arrestations pour violation d'ordonnances.**

L'officier Williams a arrêté, le 28 janvier, à 10 heures du matin, au Marché Poydras, Joseph Connelly, sous la prévention de gêner la circulation et d'incommoder le voisinage par suite de l'installation d'une table à roulette (prize table).

Le 29 janvier, l'officier Dumas arrêtait, entre minuit et une heure, au coin des rues Peters et Esplanade, le nommé Robert Burke, pour violation de l'acte No 9 de la session de 1874.

Enfin, le 30 janvier, Robt. A. Roberts était également arrêté, à 10 heures du matin, par l'officier Dumas, au coin des rues Delord et Remparts, pour violation de la même ordonnance.

Le juge Evans, devant qui ils ont tous trois comparu, les a condamnés, à défaut d'amende, à cinq jours d'emprisonnement.

**Un recéleur du vol Blackburn.**

Hier soir, les officiers spéciaux Smith et Harris, ont arrêté un nommé W. Gliston, qui tient un café à l'encoignure St-Charles et Julia, comme accusé d'avoir en sa possession une partie des fonds volés à Jasper Blackburn. Après le vol commis au détriment de ce personnage, Hennessey emporta sa part du butin et la remit à sa femme. Quand Hennessey fut arrêté, pensant que la police irait fouiller chez lui, il fit avertir sa femme qui porta l'argent chez une voisine, madame Rinkey, et lui dit de le cacher. Celle-ci le mit sur le haut d'un lit. Un jour ou deux après, Mme Hennessey ayant besoin de $100 alla, chez sa voisine le soir. Mme Rinkey était au lit avec Gliston; elle se leva et prit sur le haut du lit $100 dans le paquet et les remit à Mme Hennessey.

Le lendemain matin, Gliston s'en alla, mais quand madame Rickey se réveilla, elle eût l'idée de regarder si le trésor était toujours à sa place et elle s'aperçut qu'il avait disparu. Personne n'ayant pu entrer, elle porta plainte contre Gliston qui nia avoir rien pris et qui fut arrêté.

**Arrestation de suspects.**

La police a arrêté Briny, alias Billy Woods, et son compère Barney, alias John Miller, au moment où, à une heure et demie du matin, ces deux hommes essayaient de s'introduire avec effraction dans une maison au coin de Felicity Road et de la rue Howard.

Pas de chance ont dû se dire les deux industriels. Une arrestation de ce genre est si rare.

Un individu nommé Hute High a été arrêté à 8 heures du soir, faute d'avoir pu expliquer sa présence au second étage de la maison de M. Coleman, encoignure de la rue des Magasins et de la rue Pleasant.

On voit que les tentatives nocturnes se multiplient. La surveillance est à l'ordre du jour.

**Acquittement honorable.**

M. Fred. Stock qui avait été accusé de diffamation par John P. Becker, de la rue Royale No 25, a été hier, acquitté honorablement après examen de l'affaire par le juge de la Seconde Cour Municipale.

**L'affaire Weeks.**

C'est lundi que le juge Evans de la première Cour Municipale, doit rendre sa décision dans l'affaire de Paris accusé du meurtre de Weeks.

**L'enquête sur le meurtre d'Augustin.**

L'enquête du coroner sur le meurtre d'Augustin Tin-tin, dit Coal Tar, sera continuée lundi à midi.

**Départ pour France.**

Nous apprenons que le révérend Père Mignot, curé de la Cathédrale St-Louis, part ce soir pour France. L'absence du digne religieux causera un vif regret à tous ses paroissiens dont il a su gagner l'estime et l'affection. Sa séparation d'avec eux ne sera cependant pas longue, et il part avec la consolante satisfaction qu'ils ne l'oublieront pas. Puisse son voyage être heureux et son retour prompt; nos vœux l'accompagnent.

*TEMPERATURE.*—30 janv. 1875.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien

| | Fahrenheit. | Centigrade |
|---|---|---|
| 6 A. M. | 48 | 9 |
| 12 M. | 56 | 13 |
| 3 P. M. | 58 | 14 |
| 6 P. M. | 54 | 12 |

MARDI GRAS AU MAGASIN DE MOODY.—Nous voyons avec plaisir que l'ajournement des fêtes carnavalesques du Rex et de Comus n'ont affecté en rien les arrangements qui sont maintenant en voie de progrès au Palais de Granit, au coin des rues Royale et Canal, et c'est là qu'on trouvera toujours une des plus grandes expositions de chemises et d'autres articles de lingerie qu'on puisse voir au Sud. Ajoutons à cela de véritables gants Jouvin et des cends de cravate d'une élégance extrême. Nous n'avons pas besoin de dire que l'établissement si connu et si populaire de feu le colonel S. N. Moody, continuera à être conduit d'une manière digne de son vaste patronage et suivant les principes qui en ont fait le succès jusqu'ici. Ces principes sont la nouveauté, la bonne qualité et le bon marché des articles. Nous en avons la certitude dans la direction de la maison à laquelle M. Victor Grimmer reste attaché. M. Grimmer est habile, courtois et libéral et il nous serait difficile de supposer qu'avec lui la maison Moody ne vit pas se perpétuer le cours de son succès et de sa prospérité.

NOUVEL ASSORTIMENT DE MARCHANDISES SÈCHES.—La maison McGibbon, Allyn et Dubois, annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'elle vient de recevoir directement un plein assortiment de corsets des meilleures factures ainsi qu'un grand stock de bas Anglais, Allemands et Belbriggan qu'elle peut céder à des prix défiant toute concurrence. La même maison a reçu beaucoup d'autres marchandises des plus élégants et des plus nouvelles qu'elle offre au plus bas prix pour du comptant. Elle dispose, même au-dessous du prix coûtant des articles d'automne et d'hiver dont l'écoulement est forcé pour faire place aux articles de la saison qui s'approche.

ATTENTION POUR DEMAIN LUNDI ET POUR TOUTE LA SEMAINE.—Ce titre concerne plusieurs annonces que la maison J. Turcotte, rue du Canal 158, au coin de la rue Baronne, publie aujourd'hui dans l'*Abeille*. Il s'agit de marchés extraordinaires où les acheteurs obtiendront une réduction de 50 cents à la piastre pour les marchandises d'hiver, bien que l'hiver soit loin encore d'être passé. Les autres marchandises seront offertes à des prix d'une modicité extrême, à raison de l'activité des affaires.

ETOFFES POUR ROBES.—MM. M. L. Byrne & Cie., 163 rue du Canal, annoncent qu'ils ont en magasin quatre cent trente pièces de jolies étoffes pour robes, et qu'ils vendent aux prix très réduits de douze sous et demi la yarde.

INSTRUMENTS DE SURETÉ CONTRE LES VOLEURS.—On demande des agents pour la vente des instruments de sureté contre les voleurs ou "Kennedy's alarm" pour la poche, les portes et les fenêtres. Les voyageurs et toutes les personnes qui veulent avoir leurs maisons garanties à peu de frais auront à s'adresser rue du Camp No 106 en face de la bâtisse de fer.

MARCHANDISES AU RABAIS.—Le "Crescent Store," rue Bourbon No 17, entre les rues Canal et Douane, n'est jamais en arrière pour le bon marché, pas plus que pour la qualité des articles. On verra dans une autre colonne la liste de ses prix qui ne redoutent aucune concurrence. Quant aux marchandises d'hiver le "Crescent Store" annonce qu'il peut les céder au-dessous même du prix coûtant.

MASQUES! MASQUES!—Nous appelons l'attention des joyeux enfants du Carnaval sur l'annonce de J. H. Martinstein, rue Royale 121, qui confectionne, sur ordre, des dominos avec masque de satin et gants pour $2.50.

INSTALLATIONS POUR GAZ.—Nous recommandons à l'attention du public l'annonce de M. C. C. Hartwell, qui a, rue Baronne 48 entre les rues Commune et Gravier, un établissement des plus riches et des plus complets en fait d'installations pour l'éclairage au gaz. Tout s'y trouve réuni de ce qu'on peut désirer en ce genre, ainsi que toute sorte de tubes pour chambres à bain et autres objets. M. Hartwell vend des articles aux prix de New York et se charge de toutes réparations concernant les tuyaux pour la conduite du gaz, et aux conditions de prix les plus modérées.—Voyez l'annonce.

TAPIS, TOILES CIRÉES, &C.—La maison Elkin & Cie, rue du Canal, No 168, publie dans nos colonnes une annonce qui accuse un assortiment choisi de tapis, toiles cirées, rideaux, stores, corniches, etc., qui seront vendus à des prix d'une modicité surprenante. Voir l'annonce.

CHARBON, CHARBON.—M. J. H. Montagnet, 167, rue de la Commune, annonce qu'il vend son charbon au plus bas prix du marché. Voir son annonce plus loin.

PORTER, ALE, CIDRE EN BOUTEILLES.—M. L. C. Arny, à l'ancien établissement de la rue Bienville Nos 26, 28 et 30, annonce qu'il vend en bouteilles du Porter, de l'Ale, du Lager de St-Louis, du Cidre et de l'Ale au gingembre, de l'Ale de Philadelphie, etc. Il vend aussi de la bière en barriques ainsi que toutes sortes d'Ales, de Porters et de Cidres, et aussi tous articles nécessaires pour la mise en bouteilles.—Voyez l'annonce pour les détails.

SPLENDIDE FINALE.—Les préparatifs du dernier concert-loterie de la Bibliothèque Publique du Kentucky procèdent, sans bruit, mais rapidement vers la fin. M. Briggs qui a contrôlé les détails de ces concerts, excepté le premier, s'applique avec une habileté consommée et une infatigable énergie à rendre ce dernier concert le plus grand de tous. Pour atteindre ce but, il a engagé à un prix presque fabuleux, le fameux musicien du Jubilé, Gilmore, qui aura avec lui son orchestre de cent exécutants et aussi une prima donna et des assistants. Le concert de la soirée du tirage, le 27 février, sera le plus grand qui aura jamais été donné dans les cités métropolitaines et formera un superbe finale aux plus grandes séries de tirage qu'on ait encore vues dans le monde.

### ÉDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours. Nous la vendons dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.
M. PH. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.
WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.
J. LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage pour la paroisse de la Pointe-Coupée.
GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.
A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.
M. EMONET, à Lécaville, paroisse St-Landry.
M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.
M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.
J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.
ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.
VALERY THIBODEAU, Pont Bre[illegible]
A. DURIO, Arnaudville.
M. PETETIN, Grand-Coteau.
ADRIEN GONSOULIN, [illegible]
F. F. BERNAU, [illegible]
A. NEVEU, Vermillionville.
LAURENT OGERI, Plaquemines (Iberville).
A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).
R. RIOULPI, Houma (Terrebonne).
SYLVAIN LEHMAN, [illegible]
WM. HUDSON, à Jeanerette, [illegible]
EDGAR DELERY, Baie St-Louis, (Miss.)

## DEPECHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

### Nouvelles Européennes.

ANGLETERRE.

Londres, 30.—L'objet de la convocation du cabinet était de discuter le message royal pour l'ouverture du parlement.

Londres, 30.—La Russie a répondu à [illegible] d'Espagne.

ITALIE.

Rome, 30.—Victor-Emmanuel a reçu Garibaldi avec cordialité.

FRANCE.

Bayonne, 30.—Le capitaine et plusieurs marins du Gustave sont encore au pouvoir des Carlistes.

RUSSIE.

St-Petersbourg, 30.—Le Czar a adressé une note au Prince de Monténégro pour le féliciter de la solution pacifique du différend avec la Turquie.

ESPAGNE.

Madrid, 30.—Les opérations contre les Carlistes dans le Nord progressent favorablement.

Madrid, 30.—Le général Moriones fait un mouvement de flanc avec l'aile droite par la voie de Sangues, ville à 22 milles Sud-Est de Pampelune, pendant que le général Primo de Rivera s'avance dans la vallée de Carascal pour attaquer l'ennemi à un point entre Tafalla et Pampelune. Une autre division de l'armée royaliste a pris la voie de Losarcos et menace Estella qui est à 25 milles au Sud-Ouest de Pampelune.

Le génl. Loma menace les fonderies de canon des Carlistes dans les provinces de Guipuscoa. La garnison de Bilbao opère contre la ville de Durango. Le général Vallejo envahit la province de Biscaye. Le quartier-général du roi Alphonse est à Tafalla.

CHINE.

Hong Kong, 30.—Il y a des troubles à Pékin par suite de la succession au trône.

CANADA.

Quebec, 30.—L'asile des folles de Beaufort a brulé aujourd'hui. Trois de ces malheureuses ont péri. 27 ont été transférées à l'asile occupé par les hommes. Il y a eu des scènes épouvantables. Il a fallu employer la force pour enlever nombre de ces femmes qui s'étaient réfugiées dans la coupole et les caves.

WASHINGTON.

Washington, 30.—Les marins sont de garde au département de la marine.

Le juge Flagg a eu une entrevue avec le Président ce matin. Si le nom de Pardee est retiré, Flagg serait un aspirant probable.

West a visité aussi le Président. Il désire beaucoup que le Congrès agisse dans l'affaire de la Louisiane. Quelle assurance a-t-il donné au Président, c'est ce qu'on ne sait pas.

Immédiatement après l'appel, le secrétaire de la Chambre s'est mis à lire le journal, omettant la lecture des oui et des non au détail.

Randall se lève pour demander qu'ils soient lus.

Après un long débat l'orateur décide que le point a été bien pris et ordonne au secrétaire de lire le journal en entier.

Réduction de salaires.

Les chemins de fer de central New York et Hudson veulent réduire les salaires de 10 pour cent. La fraternité des ingénieurs a nommé un comité de remontrance. Vanderbilt ne voulait pas céder. Un compromis a été effectué par lequel les ingénieurs seront payés 3 cents 1/2 pour chaque mille.

Washington, 30.—Le Sénat n'a pas siégé aujourd'hui.

La Chambre, après la lecture du journal qui a duré 5 heures, s'est ajournée. [illegible] vote dans le caucus d'hier a été de [illegible] contre 8 en faveur de l'admission de Pinchback. Il y a eu un autre caucus aujourd'hui, dont les détails seront donnés plus tard, s'il est possible.

Plus tard.—Les sénateurs Républicains ont eu un caucus qui a duré 5 heures. Dans une résolution pour appuyer le Président et maintenir le gouvernement Kellogg, il n'y a eu huit dissidents. L'admission de Pinchback n'a pas été discutée.

Washington, 30.—Un grand meeting de marigiers se propose de donner des régates de [illegible] les régatiers de Londres et de Paris viendront.

Affaires de la Louisiane.

Washington, 30 jan.—Il y a eu aujourd'hui un caucus de 5 heures sur les affaires de la Louisiane. La réunion a été horriblement discordante.

Il est douteux que les huit membres qui ont voté non se rendent à la majorité. Le caucus était au complet, mais la question n'impliquait ni Kellogg ni Pinchback directement. Il s'agissait simplement de savoir si le Président serait soutenu dans ce qu'il avait fait et s'il serait soutenu dorénavant quand il serait dans les termes de la loi.

On n'a pu avoir les noms des absents et de ceux qui ont voté négativement. Edmunds et Frelinghuysen, ce dernier l'ami spécial et avocat des gens de couleur, se tiennent à l'écart. Nul ne sait ce qui arrivera, ni représentant ni personnage d'influence. Il est présumable que Kellogg touche à la fin de son terme et que le génl. West sera le seul sénateur de la Louisiane.

Washington, 30.—On dit que dans le caucus, aujourd'hui, Conkling et Howe n'ont pas fait d'objection à Pinchback mais qu'ils n'ont pas soutenu le gouvernement de Kellogg et qu'en vue du rapport du Sénat de 72 et du rapport du sous-comité de la Chambre, ils ne pourraient, sans inconséquence, soutenir le gouvernement de Kellogg comme le gouvernement légal, mais qu'ils voulaient soutenir le Président dans sa reconnaissance provisoire.

M. Morton changera sa résolution de manière à admettre Pinchback par un vote direct.

Observations Météorologiques.

Washington, 30.—Probabilités pour les Etats ouest du Golfe, temps couvert avec pluie peut-être. Baisse du baromètre, et vents du nord pour le dimanche, hausse de baromètre, baisse de température, et dans le Texas un coup de vent du nord.

NEW-YORK.

Un magnifique présent.

New York, 30.—Le khédive d'Egypte donne à la fille du général Sherman, Mme Fith, un collier et des pendants d'oreilles valant $300,000, probablement 800,000 fr. Ce cadeau est fait en reconnaissance de conseils donnés par Sherman au khédive qui ne pouvait témoigner directement de sa gratitude. Les bijoux sont à la sous-trésorerie pour bonne garde.

New-York, 30.—Arrivés, les steamers Achilles, Georgia, Knickerbocker, Hazard, Anna E. Valentine, Rover, Spain, Java. A destination le Danemark.

New York, 30.—Le *Post* dit que le chemin de fer de Toledo, Wabash et Western fera défaut pour l'intérêt de lundi, et propose aux actionnaires un projet de conversion.

New-York, 30 jan.—L'article financier du *Post* dit que le marché de Wall Street est un peu plus actif qu'hier et les actions de spéculation sont d'une fraction plus élevées.

Cotes à New-York.

New-York, 30—Pendant la semaine les affaires de coton pour remise immédiate ont été languissantes, mais les prix ont été tenus assez bien pour restreindre le mouvement du marché. Les exportateurs et filateurs ont refusé de payer la hausse de 1/8 qui avait été établie dans les premiers jours de la semaine.

Les ventes totales de la semaine ont été de 131,700 sur contrat et de 9571 pour remise immédiate.

ST. LOUIS.

St-Louis, 30.—Une résolution jointe a été présentée à la Chambre aujourd'hui pour inviter le gouv. Hardin à s'enquérir aussi complètement que possible des faits relatifs à l'attaque de la maison de Reuben Samuel, près de Kearney, comté de Clay, mardi soir, quand cette maison fut incendiée, Mme Samuel grièvement blessée et son enfant tué par l'explosion d'une bombe qui avait été lancée dans la maison.

MANAYUNK.

Manayunk, Pa., 30.—La filature de laine de Preston et Irvin a brûlé. Plusieurs personnes ont été atteintes par la chute des murs. Trois cents ouvriers sont sans travail.

MADISON.

Madison, 30.—Pas de résultat dans le ballotage aujourd'hui pour le secrétaire d'Etat ni de changement dans le vote.

LITTLE-ROCK.

Little Rock, 30.—Les ateliers du chemin de fer de Memphis avec machines, chars, etc., ont été détruits par le feu à Argenta, en face de cette ville. Perte, $30,000 et pas d'assurance.

ST-PAUL.

St-Paul, 30.—Les ballotages pour le sénateur n'ont pas changé.

TALLAHASSEE, Fl.

Tallahassee, 30.—Pour le sénateur des Etats-Unis, Call 34, Sam Walker 10, Levi 19, Perdry 7.

RIVIERES.

Etat du fleuve, bateaux, etc.

Cincinnati, 30.—Parti, le C. B. Church pour la Nouvelle-Orléans.

Louisville, 30—Arrivé, le Rob. Mitchell de la Nouvelle Orléans.

Parti, le Nick Longworth pour la Nouvelle-Orléans.

MARCHES.

Marchés Européens.

Liverpool, 30, midi et demi.—Coton [illegible] Uplands 7 3/4, Orléans 7 5/8. Ventes [illegible]

Londres, 30.—Consol. au comptant [illegible]

Paris, 30.—Rentes [illegible]

Marchés Américains.

New-York, 30, 1 heure.—Coton calme; ordinaire 13 3/4, bon ordinaire 14 1/2, low midd. 14 7/8, midd. 15 3/8, Orléans 15 3/4.

A livrer, low midd. pour février 15 5/16 [illegible]

[illegible]

## BULLETIN COMMERCIAL.

[illegible]

## BULLETIN FINANCIER.

[illegible]

## BULLETIN MARITIME.

[illegible]

TWENTY FIFTH ANNUAL STATEMENT

[illegible] Mutual Insurance Co.

[illegible]

Sun Mutual Insurance Company

[illegible]

Banque [illegible] Mutuelle

[illegible]

Louisiana National Bank

[illegible]

[illegible] Insurance Company

[illegible]

JOHN T. [illegible]

[illegible]